



ACTUALITÉS

TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les **déchets verts** d'une part : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Les **déchets alimentaires** d'autre part : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Pourquoi les extraire des ordures ménagères ?

Ils sont **composés à 80% d'eau** ! Les incinérer consomme de l'énergie inutilement : or, ils représentent jusqu'à 30% des déchets ménagers.

Quelles sont les systèmes à disposition sur les Coteaux Bellevue ?

- Le composteur individuel lorsque vous résidez en habitat individuel avec un espace extérieur
- Le composteur partagé lorsque vous ne pouvez pas vous équiper individuellement : un habitant référent doit être identifié par site et sera le relais avec le service environnement et les autres habitants intéressés. Les agents se chargeront de l'installation du composteur, de la formation à son utilisation et accompagneront le référent pour s'assurer de sa bonne mise en route.

- Des points d'apports collectifs de biodéchets permettront à tous de pouvoir extraire ses biodéchets des ordures ménagères. En cours de déploiement, nous vous informerons des modalités d'utilisation prochainement.
- La collecte des **déchets verts** en porte à porte : des sacs réutilisables sont disponibles dans les mairies, et des bacs spécifiques sont délivrés via le service environnement.

Pour vous équiper d'un composteur, contactez le service environnement au :

07 60 18 14 71 ou par mail : prevention@cc-coteauxbellevue.fr

A noter: depuis le 1er Janvier 2024, la loi AGEC prévoit que chaque citoyen ait à disposition une solution de tri des biodéchets. Nous vous encourageons à utiliser les systèmes ci-dessus que nous vous mettons à disposition.



CAFÉ BRICOL'

Réparer au lieu de jeter !
Venez apprendre à être autonome sur la réparation de petit matériel, ou transmettre votre savoir au cours de cet atelier totalement gratuit et ouvert à tous.

Vendredi 12 Janvier
20H30-22H30
L'Atelier / Pechbonnieu



Service Déchets

PETITS OBJETS EN BOIS - DANS QUELLE POUCELLE LES JETER ?

Les objets en bois sont de plus en plus présents dans notre quotidien, pour palier à l'utilisation du plastique notamment. Cela concerne les brosses à dents, les cagettes de diverses tailles, les bâtonnets de glace, le cotons-tiges etc..

Tous ces objets sont régulièrement placés dans le bac de tri (couvercle jaune), **par erreur** ! En effet, les matières recyclées sont les emballages en plastique souple ou à base de papier, mais le bois, tout comme le plastique dur, n'est pas recyclé dans cette filière.

Afin de valoriser au mieux cette matière naturelle, voici quelques indications de tri :

- Pour le bois qui n'est **pas traité**, et **petit** ou découpable, vous pouvez le placer dans votre **composteur** sous forme de petit morceaux (*bâtonnets de glace, cotons tiges, petites cagettes de fruits, couverts*)
- Pour des éléments **petits, mais traités**, il faudra les jeter dans le bac d'**ordures ménagères-couvercle vert** (brosses à dents et pailles en bambous, pinces à linge)
- Pour les plus **gros éléments**, rendez-vous en **déchèterie** pour qu'ils soient transformés en panneaux de particules bois ou utilisés pour les chaudières bois.

En cas de doute sur le tri de vos déchets, l'ADEME vous aide sur leur site :

Que faire de mes déchets ?



QUALITE DE L'AIR - SANTE

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Dans le cadre de la Journée Nationale sur la Qualité de l'air qui a eu lieu le 14 Octobre, [France Nature Environnement Occitanie Pyrénées](#) dans le cadre du projet Rast'air du [CPIE Terres Toulousaines](#), et les [Coteaux Bellevue](#) ont proposé un atelier sur la qualité de l'air intérieur. Sous forme de fil rouge, nous vous proposons une retranscription des thèmes abordés et des trucs et astuces pour améliorer la qualité de votre air intérieur.

EPISODE 3/4 - Produits de beauté et hygiène corporelle

Les produits de beauté ou d'hygiène corporelle sont en **contact direct avec la peau**, voire les muqueuses.

Or, ces produits sont fabriqués à partir de nombreux composés, souvent issus de **l'industrie pétrochimique**.

La composition de ces produits est souvent complexe et difficile à analyser. De plus, certains composés ont parfois plusieurs noms. Cela n'aide pas à se faire une idée de ce que l'on utilise.

Par ailleurs, nous n'avons pas tous la même peau : certaines sont plus fragiles, plus jeunes, plus matures. Nous ne serons pas tous égaux devant les produits cosmétiques et pourrions être plus ou moins sujets aux irritations ou réactions allergiques.



Astuces et bonnes pratiques :

S'il n'y a qu'une règle à suivre, c'est « **moins, c'est mieux** » : plus la liste des ingrédients est longue, plus le risque d'avoir un ingrédient médiocre est élevé.

Il peut être intéressant, si l'on possède un smartphone, d'utiliser une application type « [Inci beauty](#) » ou « [quel produit](#) » pour vérifier la composition du produit et faire un choix éclairé.



De manière générale, pour les plus petits et plus sensibles d'entre nous, les cosmétiques sans parfum sont préférables

Pour continuer la lecture :

["Produits sans risque : Comparatif Substances toxiques dans les cosmétiques - Soins du corps"](#)

["Comment ne pas m'exposer aux produits toxiques ?"](#)

Cet atelier a lieu dans le cadre d'un financement de l'ADEME et du PRSE3



ENERGIE

MA PRIME RENOV' EVOLUE

Sur le territoire des Coteaux Bellevue, la consommation énergétique provient à 43% du secteur résidentiel, dont plus de la moitié est utilisée pour se chauffer.

Pour **diminuer la consommation d'énergie de chauffage**, il est possible d'**améliorer les performances** du système, ou bien de **limiter les pertes de chaleur**. Le dispositif [MaPrimeRénov'](#) aide au financement de ces projets coûteux.

Depuis le 1er Janvier 2024, un nouveau **parcours accompagné** pour les **rénovations d'ampleur** permet d'engager des travaux pour le chauffage, l'isolation et la ventilation, permettant de gagner à minima 2 niveaux de performances énergétiques. Ces démarches doivent être suivies par [Mon Accompagnateur Rénov'](#).

Pour en savoir plus et vérifier votre éligibilité, rendez-vous sur [Maprimerenov.gouv.fr](https://www.maprimerenov.gouv.fr)

MON PROJET DE TRAVAUX	MON AIDE	EXEMPLE
 → Installation d'un système de chauffage plus écologique	<ul style="list-style-type: none">• Une aide forfaitaire	→ Jusqu'à 5 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau
 → Rénovation d'ampleur : chauffage + isolation + ventilation	<ul style="list-style-type: none">• Un parcours accompagné avec une aide en pourcentage du montant des travaux	→ Jusqu'à 63 000 €
 → Rénovation d'une copropriété	<ul style="list-style-type: none">• Une aide unique répartie entre les copropriétaires	→ Jusqu'à 13 750 € par logement

Bon à savoir

MaPrimeRénov' est **cumulable** avec les aides des collectivités locales.

Janvier



LÉGUMES | betterave, carotte, céleri, champignon de Paris, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, courge, cresson, endive, épinard, mâche, navet, oignon, panais, poireau, potiron, salsifis, topinambour
FRUITS | citron, clémentine, kaki, kiwi, mandarine, orange, poire, pomme

Mes fruits et légumes de saison



Communauté de Communes Coteaux Bellevue
19 Route de Saint-Loup Cammas, 31140, Pechbonnieu

Joindre le Service Environnement :
05 34 27 13 65

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à la newsletter du Service Environnement de la
Communauté de communes.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

